

Questions et réponses - document No.4 - Numéro de référence du DDP : P2400049

DATE DE CLÔTURE : le 31 AOÛT 2023 HEURE DE CLÔTURE et FUSEAU HORAIRE : 3hpm HAE

TITRE DU PROJET : Services d'enquêteurs pour le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada

À tous les soumissionnaires : Le présent document a pour but de donner effet au(x) point(s) suivant(s) :

Question 7:

Il semble que, conformément à la demande de propositions, seules les ressources qui répondent aux exigences obligatoires seront prises en considération pour une évaluation plus approfondie (commentaire noté au bas de la page 13 de 38).

Réponse 7:

C'est exact. Les ressources doivent d'abord répondre à toutes les exigences obligatoires. Ensuite, les critères cotés seront pris en considération.

Question 8 :

Sur la base de cette déclaration, il semble que chaque ressource individuelle soit évaluée séparément. Si tel est le cas, pouvons-nous soumettre des barèmes de prix différents pour chaque ressource ? Le tableau de l'Annexe 1 à la Partie 2 donne l'impression qu'un seul prix pour les ressources principales et un seul prix pour les ressources intermédiaires peuvent être soumis, même si une entreprise soumet plus d'une ressource principale et plus d'une ressource intermédiaire. La confusion est encore plus grande si l'on se réfère au tableau de l'annexe B où il apparaît que les ressources multiples peuvent être listées avec des taux journaliers différents.

Réponse 8:

Vous pouvez soumettre un tarif journalier différent pour chaque ressource, mais vous devrez répartir le niveau d'effort par ressource (pour le niveau intermédiaire et pour le niveau principal).

L'évaluation financière sera effectuée sur le niveau d'effort total indiqué dans la grille du barème de prix.

Par exemple, le niveau principal sera calculé pour 450 jours. Si vous avez un taux journalier différent pour le niveau principal, vous devez indiquer le nombre de jours dont disposera chaque ressource. Le total doit être égal à 450 jours.

Par exemple, le niveau intermédiaire sera calculé pour 225 jours. Si vous avez un tarif journalier différent pour le niveau intermédiaire, vous devez indiquer le nombre de jours dont disposera chaque ressource. Le total doit être égal à 225 jours.